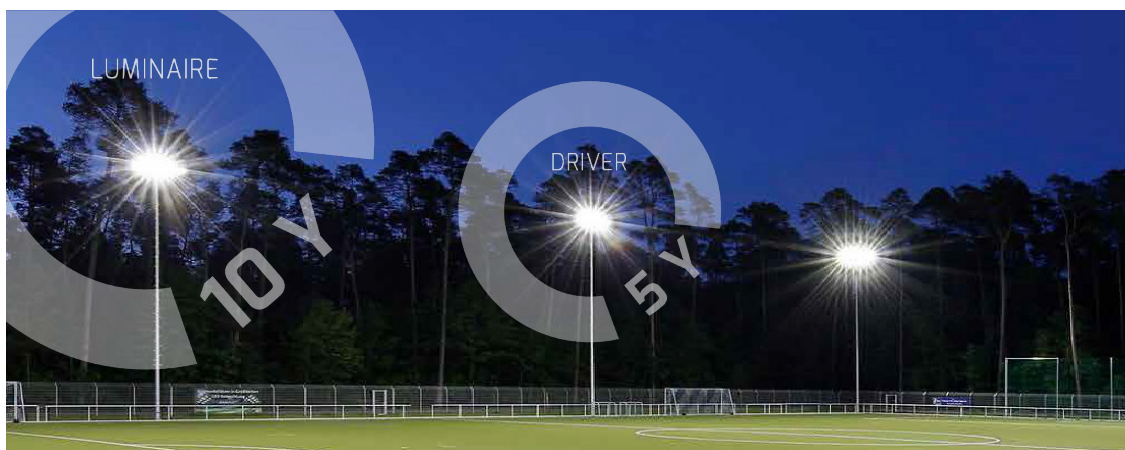


Garantie des produits AAA-LUX



Ce document décrit les options de garantie disponibles pour les produits AAA-LUX, à partir de janvier 2024. Cela inclut les séries WS, WS-STAD et AL, adaptées à l'éclairage des grandes surfaces, des terrains de sport et des stades.

Durée de garantie

La période de garantie standard des luminaires AAA-LUX est de 10 ans pour les luminaires et de 5 ans pour le driver, lorsque le système d'éclairage est équipé pour le diagnostic à distance. La garantie peut être prolongée en souscrivant un contrat de garantie et de maintenance étendue. En l'absence de diagnostic à distance – par exemple si les dispositifs InControl ne sont pas présents ou ne sont pas connectés au serveur AAA-LUX – la garantie maximale est de 5 ans.

	Durée de garantie	Série WS	Série WS-STAD	Série AL
Diagnostic à distance du système	Standard Warranty			
	10 ans pour le luminaire, 5 ans pour le driver	1.000 heures/an	1.000 heures/an	4.000 heures/an
	Extended Warranty & Maintenance Package			
	garantie étendue sur le driver, moyennant un coût supplémentaire	Sur demande	Sur demande	Sur demande
Pas de diagnostic à distance du système	Standard Warranty			
	Garantie maximale de 5 ans pour le luminaire, 5 ans pour le driver	1.000 heures/an	1.000 heures/an	4.000 heures/an

Usage normal

En se basant sur des enregistrements d'utilisation, l'usage normal pour les terrains de sport est limité à 1 000 heures d'éclairage par an, et à 4 000 heures pour les applications industrielles. Les heures d'éclairage désignent le total des heures où la tension est appliquée aux luminaires, y compris en mode veille. Les produits doivent être utilisés selon les spécifications des fiches techniques.

Évaluation

- La demande de garantie ne peut être validée que lorsque :
- Le produit est installé conformément aux instructions d'installation AAA-LUX.
- Le luminaire est utilisé normalement, comme expliqué dans le chapitre précédent, et dans les limites des spécifications du produit, comme indiqué dans les fiches techniques. Cela signifie qu'AAA-LUX doit supposer que le luminaire est installé dans un environnement pour lequel il a été conçu, et que les heures de fonctionnement sont limitées au maximum annuel mentionné.
- Le projet suit un cycle de maintenance normal, tel qu'indiqué dans les Instructions de Maintenance et la Liste de Vérification pour les luminaires AAA-LUX. Nous recommandons vivement de convenir d'un contrat de maintenance avec un revendeur ou un installateur certifié AAA-LUX.
- Dans tous les cas, AAA-LUX doit avoir accès aux données de log du contrôleur pour effectuer un diagnostic à distance. Veuillez consulter le chapitre « Diagnostics système ».
- Le processus indiqué dans le document « Service et Réparation » est suivi.
- La période de garantie de tous les dispositifs InControl est de 2 ans après la livraison.

En cas de réparation ou de remplacement du produit après l'approbation des demandes, la garantie du projet d'origine liée à la commande initiale reste valide. Aucun nouveau délai de garantie ne sera entamé. Les coûts exacts remboursés sont expliqués dans le dépliant AAA-Support « Service et Réparations ».

Diagnostics système

La protection des équipements et la prévention des problèmes techniques relèvent de la responsabilité de chacun. L'environnement, l'infrastructure, la maintenance, le nettoyage, ainsi que la manière dont les luminaires et les systèmes de contrôle sont utilisés, jouent un rôle essentiel dans la pérennité de nos équipements.

Le diagnostic système à distance nous permet de comprendre le comportement et l'état de santé de nos produits en fonctionnement. Il est donc obligatoire de permettre à AAA-LUX d'accéder aux dispositifs de contrôle avec les données de journal (log). Cela peut conduire à des réparations, à des actions préventives, ou à des recommandations concernant l'utilisation et la maintenance des produits. Ces recommandations doivent être suivies.

Documents associés

- Instructions de maintenance & liste de vérification pour les luminaires AAA-LUX
- Fiches techniques et manuels d'installation des luminaires et dispositifs InControl concernés

Plus d'informations

Les autres aspects liés aux demandes de garantie sont définis et précisés dans les Conditions Générales de AAA-LUX, chapitre 6 : Réclamations & Garantie.

Tous les projecteurs LED AAA-LUX sont développés, produits et distribués par AAA-LUX BV et contiennent une propriété intellectuelle appartenant à AAA-LUX BV.

AAA-LUX SUPPORT & SERVICE

Tel: +31 (0)40 78 202 78

E-mail : support@aaa-lux-lighting.com

Site web: www.aaa-lux-lighting.com